

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 30 *juin* 1844. 348

Direction
des
Beaux-Arts.

1 Bureau.

Académie Royale de
France à Rome.

Traitement des
pensionnaires, peintres
sculpteurs, architectes.

Monsieur le Directeur, j'ai
reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire le 8 du courant, au sujet
du traitement actuel des pensionnaires
peintres, sculpteurs et architectes, de
l'Académie Royale de France à Rome,
dont vous me signalez l'insuffisance.

En appelant mon attention sur
la situation de ces pensionnaires, vous
proposez, comme moyen de l'améliorer,
d'allouer pour chacun d'eux, une gratification
annuelle de 100^{fr}, ce qui occasionnerait
une nouvelle dépense de 1,700^{fr} par an,
dont le Budget de l'École devrait être grevé.

Je suis très-disposé, Monsieur
le Directeur, à secourir vos vues à cet
égard; mais avant de prendre une décision,
il est nécessaire que je sache, si le
crédit de l'Académie est suffisant pour
ses besoins, et si par conséquent cette augmenta-
tion de dépense n'obligerait pas l'entrée de

M. Schnetz, Directeur de l'Académie de France à Rome

nouveau dans la voie des déficits. S'il
devait en résulter cet inconvénient, il n'en
serait pas possible de l'autoriser. Je vous
prie de me donner des éclaircissements sur
ce point.

Il est bien entendu, Monsieur le
Directeur, que cette mesure, ne pourrait,
dans tous les cas, recevoir son exécution
qu'à partir du 1^{er} Janvier 1821.

Agrez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Secrétaire d'Etat et Intérieur.

Dumas